

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LANGESSE**

Compte - rendu - Séance ordinaire du 25 mai 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Nadège CORCELLE, Maire sortant et réélue Maire.

Date de la convocation : 18 mai 2020

Votants : MMES, MM, Nadège CORCELLE, Marie LOSKOFF, Céline BOURSIER, Alice CORCELLE, Philippe COLMADIN, Cyrille PRESSOIR et Francis ESNAULT.

Secrétaire de séance : Mme Alice CORCELLE

1. Installation du Conseil Municipal

Les membres sont déclarés installés dans leurs fonctions au sein du conseil municipal. Présidence de la séance par le doyen d'âge, Mme Marie LOSKOFF, pour procéder à l'élection du Maire

2. Election du Maire

Mme Nadège CORCELLE se porte candidate et est élue à l'unanimité (7 voix).

3. Fixation du nombre d'adjoints

Les conseillers fixent à 1 le nombre d'adjoint au maire.

4. Election du 1^{er} adjoint au Maire

M. Cyrille PRESSOIR se porte candidat et est élu à l'unanimité 1^{er} adjoint au maire.

5. Election du conseiller communautaire et son suppléant

Compte tenu de l'ordre du tableau du conseil municipal suite à l'élection du Maire et des adjoints, vu la démission de Mme Nadège CORCELLE du mandat de conseiller communautaire, M. Cyrille PRESSOIR est désigné conseiller communautaire et Mme Marie LOSKOFF suppléante.

6. Indemnités de fonction des élus

- ❖ Indemnité du Maire : les conseillers votent à l'unanimité 17 % de l'indice 1027
- ❖ Indemnité d'adjoint : les conseillers votent à l'unanimité 6,6 % de l'indice 1027

7. Délégation du conseil municipal au Maire

Les conseillers décident à l'unanimité de déléguer à Mme le Maire les attributions suivantes pour la durée de la mandature :

- **PRENDRE** toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant inférieur à 40 000 € H.T. pour les MAPA ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- **DE REALISER** les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximal autorisé par le conseil municipal soit 3 000,00 euros
- **PASSER** les contrats d'assurance, accepter les indemnités de sinistres y afférents et passer à cet effet tous les actes nécessaires
- **ACCEPTER** les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- **DECIDER** l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600,00 euros TTC

- **FIXER** la rémunération et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- **INTENTER** au nom de la commune les actions en justice et de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, avec possibilité d'interjeter appel ou de se pourvoir en cassation contre les jugements et arrêts rendus, devant toutes les juridictions qu'elles soient civiles, administratives ou pénales, qu'il s'agisse d'une première instance, d'un appel ou d'une cassation
- **DEMANDER** à tout organisme financeur l'attribution de subvention, pour tout projet évoqué auparavant en commission travaux et ou conseil municipal
- **DE PROCEDER** à la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière

8. Subdélégation à l'adjoint au Maire

Madame CORCELLE indique qu'elle prend les arrêtés nécessaires dans les domaines de l'Etat-Civil, l'urbanisme, les finances et l'administration en général afin de déléguer au 1^{er} adjoint les pouvoirs en vue d'assurer en son absence les fonctions et missions pour la bonne administration locale.

9. Délégués dans les organismes extérieurs

- ❖ Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Langesse-Boismorand-Les Choux : M. Cyrille PRESSOIR et M. Francis ESNAULT sont les délégués titulaires, M. Philippe COLMADIN et Mme Céline BOURSIER suppléants.
- ❖ Correspondant de défense et correspondant de Sécurité Civile : M. Philippe COLMADIN
- ❖ Correspondant à la sécurité routière : M. Philippe COLMADIN
- ❖ Commission Locale d'Information (CLI) de Dampierre-en-Burly : Mme Céline BOURSIER, titulaire et M. Philippe COLMADIN, suppléant.

10. Commissions communales

- ❖ Commission d'appel d'offres
 - ↳ Délégués titulaires : Cyrille PRESSOIR, Marie LOSKOFF et Francis ESNAULT
 - ↳ Délégués suppléants : Céline BOURSIER, Alice CORCELLE et Philippe COLMADIN
- ❖ Commission des travaux : l'équipe municipale en intégralité compose cette commission.
- ❖ Commission « affaires sociales » : Marie LOSKOFF, Céline BOURSIER, Francis ESNAULT et Alice CORCELLE
- ❖ Délégués du CNAS : collège élus : Nadège CORCELLE - collège bénéficiaire : Christelle PRESSOIR

• QUESTIONS DIVERSES

- Liste des différentes commissions à la CDCG et positionnement des conseillers
- Mise à disposition de services / entretien des espaces verts
- Prochaine réunion de conseil municipal : mardi 9 juin à 19h00.

La séance est levée à 21h05.

Le Maire,
Nadège CORCELLE



